



VILLE DE BRUAY SUR L'ESCAUT
DU MAIRE

Service émetteur : Pôle Culture-Festivités -Loisirs-Vie Asso & Economique

Objet : Signature d'un contrat de représentation d'un spectacle conclue entre la commune de Bruay-sur-l'Escaut et la société TOP REGIE qui assure une prestation d'un spectacle pour la période de décembre 2024 ».

Le Maire de la Ville de Bruay-sur-L'Escaut,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 modifiée par celle du 06 juillet 2021 donnant délégation à Madame le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Considérant la volonté d'organiser des manifestations festives pendant la période de Noël pour les enfants de la ville,

Considérant la nécessité de conclure un contrat avec la société TOP REGIE relatif à une prestation d'un spectacle « Où est passé le Père Noël » le mercredi 18 décembre 2024.

DECIDE

ARTICLE 1 : de la signature d'un contrat avec la société TOP REGIE, sise à Raimbeaucourt : 176 rue Augustin Tirmont-59283, RCS Douai 422 514 018-Numéro S.I.R.E.T : 42251401800023 code APE 9001Z-Licences N°PLATESV-D-2022-002215 relatif à assurer une représentation de spectacle pour un montant fixé à 3 208,53 € HT (TVA à 5,5%) soit 3 385,00 € TTC.

ARTICLE 2 : dit que le contrat est conclu pour la durée de l'événement,

ARTICLE 3 : dit que les crédits sont inscrits au budget Communal.

Fait à Bruay-sur-l'Escaut, le 12/07/2024

Le Maire,



Sylvia DUHAMEL

Le Maire de Bruay-sur-l'Escaut certifie que le présente acte a été :

- Reçu en Préfecture le : 06/08/2024
- Affiché le : 06/08/2024

N° Acte : 2024/34	Date de l'acte : 12/07/2024	Commune de Bruay-sur-l'Escaut	N° du domaine : 8.9
-------------------	-----------------------------	-------------------------------	---------------------